

bre du comité qui le soit, qui se tient là tout le temps. C'est certainement la meilleure organisation pour choisir des employés temporaires parmi les vétérans et il est juste qu'on s'en serve. C'est un encouragement pour ces gens qui se dévouent pour aider les anciens soldats et ceux-ci aiment bien mieux se fier à ce comité plutôt que d'être obligés, comme cela se fait d'habitude, de courir chez le candidat défait ou au comité libéral pour y faire viser sa demande. Méthode injuste et absolument injustifiable. Si le ministère des Postes ne peut pas s'entendre avec le ministère des Pensions et de la Santé nationale pour confier ce soin à ces comités honoraires de la Commission d'assistance aux anciens soldats dans les endroits où il en existe, c'est bien triste.

L'hon. M. STEWART: Je veux ajouter quelques mots aux remarques qui ont été faites par les honorables députés qui m'ont précédé à propos de l'existence de favoritisme politique dans l'administration des Postes. Je sais qu'il se pratique dans la circonscription que je représente. Il s'est produit dernièrement un changement et les conditions ne sont plus ce qu'elles étaient depuis bien longtemps. Je constate que des changements sont opérés sans raison dans le service de livraison rurale, qu'un

bureau de poste est transporté d'un magasin où il était depuis des années dans une ferme située à un ou deux milles de distance, ce qui ne fait pas l'affaire de ceux qui doivent se rendre à ce bureau. Je constate qu'on a fait une nomination à titre temporaire, là où l'on eût dû en faire une à titre permanent, et que l'on a passé par-dessus la tête des vétérans. A l'approche des élections, on va trouver ces gens, on les endoctrine et on les persuade; et quand le résultat n'a pas été ce qu'on attendait, on les punit. Je ne pense pas que le ministre ou ses hauts fonctionnaires soient au courant de cet état de choses, de ce qui se fait, mais je répète ici ce que j'ai dit en dehors et je me propose de la répéter encore en dehors de cette Chambre au moment opportun. Ce que je demande ce soir, c'est qu'on examine soigneusement ces recommandations quand elles parviennent au ministère, qu'on se procure tous les renseignements voulus et que ces changements soient dictés par l'intérêt public et non pas par le favoritisme politique.

M. HEAPS: Je vous demande, monsieur le président, de déclarer qu'il est onze heures.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

A onze heures, la séance est levée d'office, conformément au règlement.